

# Agrément des intervenants extérieurs bénévoles

ACTIVITÉ :  
ESCALADE DE BLOC



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ardèche

# UNE PROCÉDURE EN 2 TEMPS

## 1°/ UNE INFORMATION

Modalités de participation à une activité pédagogique en accompagnement de l'enseignant.

Rôles et missions de l'école.

Rôles et responsabilités de chacun.

## 2°/ UNE MISE EN SITUATION « ESCALADE DE BLOC »

# MODALITÉS DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

## L'INTERVENANT EXTÉRIEUR S'ENGAGE À :

- respecter les valeurs de l'éducation, les règles et principes régissant l'enseignement public, notamment les principes fondamentaux de laïcité, de gratuité et de neutralité, conformément au code de l'éducation.
- respecter le règlement intérieur de l'école et de la structure dans laquelle se déroule l'activité.
- travailler sous la conduite pédagogique d'un professionnel de l'éducation nationale.

**L'EDUCATION NATIONALE VERIFIE L'HONORABILITE DES PARENTS AGREES EN CONSULTANT LE FIJAISV**

# RÉFÉRENCE : CIRCULAIRE 2017-116 du 6 OCTOBRE 2017 sur l'encadrement des activités physiques et sportives

## RÔLES ET MISSIONS DE L'ÉCOLE

l'escalade est une activité nécessitant un encadrement renforcé, tout comme les activités suivantes :

- ski et activités en milieu enneigé; randonnée en montagne
- escalade et activités assimilées
- les activités aquatiques et subaquatiques
- les activités nautiques avec embarcation
- le tir à l'arc
- le vtt, le cyclisme sur route
- les sports équestres
- la spéléologie (classe I et II uniquement).



Ces activités doivent faire l'objet d'une attention particulière, tenant compte de l'âge des enfants et de la nature des activités, tout particulièrement pour les élèves des écoles et classes maternelles ainsi que des sections enfantines.

## Taux d'encadrement minimum Élèves d'élémentaire

Jusqu'à 24 élèves	L'enseignant <u>plus</u> un intervenant agréé (qu'il soit bénévole ou rémunéré) ou un autre enseignant
Au-delà de 24 élèves	Un intervenant agréé (qu'il soit bénévole ou rémunéré) ou un autre enseignant supplémentaire <u>pour 12 élèves</u>

# RÔLES ET MISSIONS DE L'ÉCOLE

## LE PROGRAMME EN EPS :

CHAMP D'APPRENTISSAGE « ADAPTER SES DÉPLACEMENTS À DES ENVIRONNEMENTS VARIÉS »

## ATTENDUS DE FIN DE CYCLE :

Cycle 2 → Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.

Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

Cycle 3 → Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.

Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.

# RÔLES ET MISSIONS DE L'ÉCOLE

## CONNAISSANCES ET COMPETENCES À ACQUERIR PAR L'ÉLÈVE EN ESCALADE

**Savoir se préparer, disposer des procédures de sécurité, identifier les repères du milieu pour se mettre en sécurité.**

**Se doter des premières techniques et habiletés motrices afin de parvenir à se déplacer pour grimper à son niveau dans l'espace sécurisé.**

**Enrichir les techniques et habiletés pour choisir des déplacements variés (sens, rotation, équilibre, niveau de difficulté, etc.).**

**Savoir suivre un parcours prédéfini.**

## ENJEUX MOTEURS POUR L'ESCALADE :

### → SE DOTER D'UNE NOUVELLE MOTRICITÉ QUI REMET EN CAUSE L'ÉQUILIBRE ET LA PROPULSION :

- en combinant l'action des bras avec la poussée des jambes.
- en variant les poses d'appuis sur les prises, en supprimant un ou deux appuis sur les prises.

### → ÉTABLIR DES LIENS ENTRE UNE LECTURE GLOBALE AVANT L'ACTION ET CELLE EXIGÉE PENDANT L'ACTION :

- prévoir son déplacement et anticiper son cheminement.

### → TRAITER EN SIMULTANÉ ET NON EN SUCCESSIF LES ACTIVITÉS D'ÉQUILIBRATION, DE PROPULSION ET DE LECTURE DU TERRAIN :

- se détacher de la paroi pour prendre des informations sur sa position et pour mieux repérer les prises possibles.

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN

## L'ENSEIGNANT

L'activité est placée sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant qui organise la sécurité de la séance :

- Des tapis de réception aux normes en vigueur seront placés sous le mur
- Une zone de réception où les élèves ne pourront pas « stationner » sera matérialisée
- La hauteur des pieds ne dépassera pas 1m à 1,20m du sol (adaptation en fonction de la prise suivante) → les prises à utiliser seront marquées (foulards , anneaux de corde...)
- Les consignes données aux élèves seront régulièrement rappelées (par ex. désescalader, ne pas sauter)

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN

## LES INTERVENANTS BÉNÉVOLES OU RÉMUNÉRÉS AGRÉÉS

Ils agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Ils se doivent de respecter les consignes pédagogiques et de sécurité données pour l'organisation et le déroulement des différents temps de la séance.

Dans certaines organisations pédagogiques où les élèves sont répartis en plusieurs ateliers, ils peuvent être amenés à prendre en charge un groupe d'élèves si l'enseignant assume l'encadrement pour l'ensemble de l'effectif du groupe-classe.

Par contre, en référence aux modalités départementales, quand il s'agit d'une pratique d'escalade à corde, seuls les intervenants qualifiés et agréés pourront prendre en responsabilité un groupe en autonomie (<https://eps07.web.ac-grenoble.fr/circulaires-et-modalites-departementales/modalites-departementales-escalade> )

# TÂCHES DES INTERVENANTS BÉNÉVOLES OU RÉMUNÉRÉS AGRÉÉS

- Dans un groupe placé sous la responsabilité de l'enseignant ou d'un intervenant professionnel, ils renforcent l'encadrement et la sécurité, en respectant les consignes données.
- Ils régulent les déplacements et la circulation des élèves dans les ateliers et entre ceux-ci (respect des intervalles, rappel des consignes...).
- Ils assistent, confortent, rassurent et sécurisent les élèves en difficulté passagère.
- Dans le cadre de l'escalade de bloc, ils assurent une parade dynamique (parade à hauteur d'enfant et prise de recul de 2m50 vers l'arrière).

# Tenue et devoirs des encadrants

- **Tenue** : elle doit être adaptée à la pratique de l'escalade (pantalon de sport et tee-shirt ou sweat-shirt confortables).
- **Attitude** : tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu de « respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'il aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école ».
- **Laïcité** : tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu au devoir de stricte neutralité et de respect des principes de la laïcité (ne pas faire état de ses convictions politiques ou religieuses, par ses propos, son comportement ou le port de signes religieux).

# En conclusion

« Dès lors qu'une activité physique ou sportive est pratiquée sous la responsabilité de l'éducation nationale dans le cadre d'une sortie obligatoire ou facultative, celle-ci doit être considérée comme une activité d'enseignement. En ce sens, elle doit répondre à des objectifs pédagogiques tels que définis dans les programmes de cycles et ne saurait être envisagée comme une activité de loisir. Les activités de loisir ne relevant pas des missions de l'école... ».

# Partie pratique : mise en situation

## « ESCALADE DE BLOC »

1- situation non réalisée

2- situation correctement réalisée

3- situation maîtrisée

Capacité	Validation des compétences
<b>Se déplacer latéralement</b>	Le bénévole est capable d'effectuer des transferts d'appui : 1 – 2 - 3 Le bénévole est capable d'anticiper et de réaliser la une séquence de mouvements pieds et mains en vue d'une traversée (repérer et choisir les prises puis se déplacer latéralement sur quelques mètres) : 1 – 2 - 3
<b>Savoir se réceptionner au sol (maîtriser la chute à partir d'une hauteur maximum de pieds définie)</b>	Le bénévole amortit son poids à l'arrivée sur le tapis et protège les membres supérieurs en regroupant les bras si besoin : 1 – 2 - 3
<b>Savoir désescalader</b>	Le bénévole est capable de réaliser des mouvements descendants (descendre les mains avant les pieds) : 1 – 2 - 3
<b>Savoir parer une chute</b>	Le bénévole est capable d'accompagner le retour sur le tapis d'un autre grimpeur : 1 – 2 - 3